

circuler dans tout le Canada, et être expédiés aux Provinces anglaises de l'Amérique du nord et aux Etats-Unis, francs de port. Cette mesure aura nécessairement pour effet d'augmenter la circulation de nos journaux et spécialement des journaux quotidiens ou qui paraissent trois fois par semaine. Car un des obstacles à cette circulation était certainement l'impôt d'un demi-denier sur chaque feuille, parce qu'il était alors de l'intérêt pécuniaire des souscripteurs de souscrire à des journaux hebdomadaires ou semi-hebdomadaires dont les frais de port étaient de 50 à 75 par 100 moindres que ceux des journaux quotidiens ou paraissant trois fois la semaine, D'un autre côté, les journaux hebdomadaires ne pourront souffrir de cette réduction, car elle est sentie également par eux, leurs frais de port étant précédemment proportionnés au prix de leur abonnement.

